

RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du rapport et des comptes sociaux)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et pris connaissance des comptes de l'association, approuve le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée générale donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, approuvant la proposition faite par le conseil d'administration, décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 de 36 185,99 euros, augmenté du report à nouveau débiteur de 133 236,31 euros, au compte « fonds propres sans droit de reprise – fonds propres complémentaires » portant ainsi le poste « fonds propres sans droit de reprise – fonds propres complémentaires » à 1 300 268,92 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes du PERP'S)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes du plan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes et l'avis du conseil d'administration faisant fonction de comité de surveillance, approuve les comptes du plan tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Adoption du budget prévisionnel)

L'assemblée générale adopte dans son intégralité le budget prévisionnel de l'exercice 2025 de l'association.

CINQUIEME RESOLUTION

(Rapport spécial du commissaire aux comptes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de conventions nouvelles, en prend acte purement et simplement.

SIXIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration pour signer tous avenants aux contrats groupe d'assurance)

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir de signer, pour une période de 18 mois renouvelable, tous avenants aux contrats groupe d'assurance souscrits par l'association.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alain BERGEAU, Masseur Kinésithérapeute Rééducateur, pour une durée de quatre années conformément à l'article 9 des statuts, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Muriel CAMBON, Docteur Vétérinaire, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise de LARRARD, Médecin, pour une durée de deux années conformément à l'article 9 des statuts, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Josette LEVEQUE, Cadre Infirmier, pour une durée de deux années conformément à l'article 9 des statuts, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François SERET, Chirurgien-Dentiste, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, copie ou extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi.